

c'est qui ?

L'équipe pluridisciplinaire

Elle est composée des professionnels suivants : directeurs d'école, principaux de collège, assistante sociale des collèges, médecin scolaire, directeur du lycée professionnel, agents des services départementaux de la solidarité, représentant des dispositifs municipaux et du coordonnateur du Programme de réussite éducative. Cette équipe élaboré un parcours avec la famille et en assure le suivi.

Le référent

Il veille au bon déroulement du parcours et accompagne l'enfant ou l'adolescent et sa famille tout au long de la démarche.

Le coordonnateur

Il anime et assure les liens entre les familles, les différents partenaires, les référents du Programme de réussite éducative et tous les acteurs du parcours.

c'est quoi ?

Le Programme de réussite éducative (PRE) est un dispositif pour les enfants de 2 à 16 ans qui présentent des signes de fragilité et ont besoin d'être accompagnés dans le temps. Le PRE apporte des réponses individuelles et adaptées à chaque enfant et à sa famille. Il réunit les meilleures conditions possibles pour favoriser la réussite éducative.

Contactez le coordonnateur

Christophe GUESNIER

04 67 18 50 80

c.guesnier@ville-frontignan.fr

PROGRAMME de réussite éducative



“Donner toutes ses chances
à l'enfant”

graphisme : sophie l'vinalis 06 09 18 57 75



c'est quoi ?

Le Programme de réussite éducative est un parcours personnalisé qui place l'enfant et sa famille au centre du dispositif.

Il prend en compte la situation globale de l'enfant et aborde les différents aspects liés à l'éducatif, au social, à la scolarité, à la santé, à la pratique de loisirs, d'activités sportives ou culturelles.

comment ?

Les acteurs en contact avec un enfant en fragilité peuvent décider de s'adresser au coordonnateur du dispositif, en accord avec la famille.

Celle-ci peut également s'adresser au coordonnateur du Programme de réussite éducative, ou à l'un des partenaires : directeur d'école, principal du collège, assistante sociale, éducateur spécialisé, responsable des accueils de loisirs municipaux. Dans tous les cas la famille décide de s'engager dans le dispositif.

la déontologie

Les partenaires du Programme de réussite éducative sont liés par une charte dans laquelle ils s'engagent à respecter le secret professionnel et la confidentialité des échanges.



par exemple

Une famille vient d'arriver en France. L'enfant de 7 ans ne maîtrise pas la langue et les parents sont démunis face aux démarches administratives. L'école et les services de l'éducation nationale effectuent une mise à niveau. Le directeur de l'école interpelle le PRE afin d'orienter la famille vers un accompagnement à la

scolarité. L'école propose également que l'enfant participe à des activités péri et extra scolaires lui permettant de se familiariser avec la langue française.

Le parcours proposé par l'équipe pluridisciplinaire pourrait être composé des actions suivantes avec l'aide du référent :

- Mettre en relation les parents et l'enseignant pour étudier le dispositif d'aide aux devoirs le plus adapté à l'enfant : Contrat local d'aide à la scolarité (CLAS), études surveillées, aide personnalisée, ...
- Faciliter les démarches administratives en soutenant les parents dans l'élaboration du dossier péri et extra scolaire.
- Aider les parents à s'approprier les différentes ressources proposées sur la ville et rencontrer les acteurs (assistante sociale, associations, ...).
- Orienter l'enfant vers des activités socio-culturelles. Aider les parents à remplir le dossier de demande d'adhésion et si besoin, étudier les différentes aides financières avec l'assistante sociale.
- Proposer à l'enfant de participer à un atelier pour découvrir la ville de façon ludique et adaptée.